

SÉANCE du 3 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le trois octobre, à 10 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29/09/2026, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. BREGER Guénaël, Maire de la commune.

Présents : BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire –BLAIN Sylviane – MATHURIN Ophélie- LE POTIER Laurent – MEHAT Marie-Joëlle – COLOMBET Frédéric - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia

Absents excusés : MERCY Rémy (pouvoir à BLAIN Sylviane) – VOISIN Yoann (pouvoir à BRÉGER Guénaël)

Absents non excusés : GICQUEL Yohan

Secrétaire de séance : MATHURIN Ophélie

Vote POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 39-2026

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement et sécurisation du lieu-dit La croisette / Le Bourgeix.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre du Programme de Solidarité territoriale (PST) avec le département.

Cette subvention s'articule sous la forme d'une convention avec une contractualisation sur une période de 3 ans maximum, la dépense subventionnable de chaque année s'additionne (donc 350 000 € x 3 ans = 1 050 000 € HT) et le taux d'intervention est figé pour la durée du contrat à celui de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention du conseil départemental au titre du Programme Solidarité Territoriale.
- De signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

BREGER Guénaël

Le secrétaire

MATHURIN Ophélie

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 3 octobre 2026

Et publication le 5 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 03/10/2026

Reçu en préfecture le 03/10/2026

Publié le

ID : 056-215602160-20261003-DEL01OCT2026-DE